

CAHIER DES CHARGES

VEHICULE POLYVALENT

I – OBJET :

Le présent document a pour but de préciser les conditions particulières pour la fourniture et la livraison d'un véhicule polyvalent destiné principalement au déneigement. Il demeure convenu que moyennant le prix consenti par le fournisseur, celui-ci devra intégrer l'intégralité des fournitures décrites au présent cahier conformément au règlement et normes en vigueur, seront pris en compte les frais divers (carte grise, plaques, etc....)

Le titulaire du marché ne pourra pas se prévaloir des renseignements inexacts ou d'ignorance pour réclamer en cours d'exécution de la fourniture tout supplément de prix quel qu'il soit.

2 – DESCRIPTION TECHNIQUE

Caractéristiques principales

- 4 roues motrices
- Motorisation diesel 100 chevaux minimum.
- Les dimensions du véhicule et les dispositifs de conduite devront permettre la réalisation de manœuvres sur rues et chemins étroits et à forte déclivité.
- Dispositif hydraulique AV pour lame ou étrave et AR pour saleuse.
- Prise force
- Rayon de braquage inférieur à 10 m hors tout.
- Charge utile environ 4 tonnes
- Benne, dimensions environ 3m x 2m, capacité d'environ 2m³
(Ridelles rabattables, porte échelle déposable, porte outils, rehausse grillagée)
- Empattement le plus court possible.
- Crochet d'attelage
- Cabine permettant une visibilité maximum.
- Gyrophare
- 1 jeux de 4 pneus cloutés pour l'hiver

3 – Matériel de déneigement

- Signalisation conforme à la norme NFP 98-795
- Phare AV complémentaires conforme à la norme NFP 98-795
- Plaque d'attelage et ses équipements conformes à la norme NFP 98-790
- Equipement hydraulique :
 - Pour faire fonctionner une lame ou une étrave de déneigement et une saleuse :
 - circuit complet lame/étrave
 - circuit complet saleuse
- **Lame convertible :**
 - hauteur de la lame environ 900 mm
 - largeur en V environ 2400 mm
 - largeur en lame environ 2400 mm
 - orientation environ 35°
 - signalisation conforme à la norme NFP 98-795

4– Garanties, formation et mise en service

- Le descriptif technique et les conditions de garanties du matériel proposé seront précisés par les entreprises dans leurs offres.
- Le titulaire du marché devra réaliser La livraison et la mise en service du matériel ainsi qu'une formation sur l'utilisation, la mécanique et l'entretien de ce même matériel auprès du personnel communal.